

## LA « SECONDE » MORT

*Sauf indications contraires, toutes les références bibliques sont tirées de la Nouvelle Version Second Révisée 1978.*

**Question :** *Apocalypse 20 : 14* : « La mort et le séjour des morts furent jetés dans l'étang de feu. C'est la seconde mort. » Pourquoi est-ce appelé la *seconde* mort?

**Réponse :** Dans le contexte de ce verset, cela signifie la mort permanente, d'où il n'y a pas de résurrection.

Quand Adam a été condamné à mort par Dieu – sentence accompagnée du processus de *la mort* – il a transmis ce sort à toute sa descendance, la famille humaine tout entière. Dès lors, Dieu considère tous les êtres humains comme étant techniquement morts, qu'ils soient « vivants » ou non. Voyez Matthieu 8 : 22 : « Laisse les morts ensevelir leurs morts ».

L'Évangile de la réconciliation par Christ, prêché pendant l'Âge de l'Évangile, a été spécialement conçu pour attirer ceux qui avaient les qualités requises de foi et d'obéissance, l'Église élue qui vivra et régnera avec Christ dans le ciel.

L'Âge Millénaire qui suit l'Âge de l'Évangile, est encore à venir. Il est spécialement conçu pour le salut de l'humanité, les non-élus. Il est synonyme du Royaume du Christ sur la terre. C'est alors que Apocalypse 20 : 14 s'appliquera.

Pendant cette période, les hommes ressusciteront de l'état de mort adamique et la vie éternelle leur sera accessible, à condition de réformer leurs habitudes pécheresses et de se consacrer à Christ, Sauveur et Roi. Ceux qui pendant de nombreuses années refuseront obstinément de se conformer, préférant le péché à la justice, seront détruits dans « l'étang de feu » symbolique – ils ne seront pas torturés, mais effacés de l'existence. Ainsi, après être décédés une fois en Adam, puis ramenés à la vie au moment de la résurrection, s'ils perdent la vie une deuxième fois à cause de leur injustice, cette mort serait la *seconde*. Contrairement à la condamnation à mort adamique, pour laquelle il y a une résurrection, la « seconde » la mort est permanente.

La « mort et le séjour des morts » qui sont jetés dans « l'étang de feu » et dont il est question au v. 14 sont les *processus de la mort* adamique et l'*état* de mort adamique. C'est une autre façon de dire que ceux-ci, aussi, cesseront d'exister.

Les Écritures semblent indiquer que le nombre de ceux qui mériteront la « seconde mort » sera relativement faible, comme on peut s'y attendre de la part d'un Dieu qui sauve « parfaitement » – « entièrement » (Hébreux 7 : 25, *d'après Darby*).

---

*Septembre 2014. L'auteur fait valoir ses droits habituels et naturels. Vous pouvez cependant reproduire cet article en totalité ou en partie sans autorisation expresse, mais merci de mentionner son origine.*